

Sw.A.C. - Swiss Activity Contest

RÈGLEMENT 2022

OBJECTIF DU Sw.A.C.:

L'objectif principal du Sw.A.C. - Swiss Activity Contest: Augmenter de manière substantielle et plus particulièrement en semaine, l'activité sur les bandes 50 MHz et supérieures, Depuis le 2021 aussi en 80m e 160m.

PARTICIPANTS:

Tous les OM suisses et étrangers peuvent participer.

DURÉE:

De janvier à décembre 2022.

PLAN HORAIRE:

De 19h00 à 23h00 locale (horaire suisse)

ÉCHANGE:

Les stations participantes suisses doivent transmettre le rapport RS(T), le locator WW complet en 6 caractères et le Canton. (ex: 59 JN45LX TI).

Les stations participantes étrangères doivent transmettre le rapport RS(T) et le locator WW complet en 6 caractères. (ex: 59 JN45LX).

Les numéros progressifs peuvent être utilisés, mais pas obligatoires.

MODES:

Phonie, CW et Digital (seulement RTTY et PSK) sur toutes les bandes.

Les QSO via EME, satellite ou répéteur de tout type ne sont pas valides.

Dans chaque session mensuelle, il est possible de réaliser un QSO avec la même station des trois modes, dans chaque bande.

CATÉGORIES:

OM Suisse (HB)

- 1HB 50 MHz - deuxième jeudi du mois (pas de HB3 ; HB9 puissance maximale 100W !)
- 2HB 144 MHz (HP et LP) - premier mardi du mois
- 3HB 432 MHz (HP e LP) - deuxième mardi du mois
- 4HB 1296 MHz - troisième mardi du mois (pas de HB3)
- 5HB 2,3 GHz et plus - quatrième mardi du mois (pas de HB3 ; HB9 max 100W/10W)
- 6HB 80m (HP et LP) - troisième jeudi du mois
- 7HB 160m (HP e LP) - quatrième jeudi du mois

OM Étrangers (CE)

- 1EC 50 MHz - deuxième jeudi du mois (puissance selon prescriptions locales)
- 2EC 144 MHz (HP et LP) - premier mardi du mois
- 3EC 432 MHz (HP et LP) - deuxième mardi du mois
- 4EC 1296 MHz - troisième mardi du mois (puissance selon prescriptions locales)
- 5EC 2,3 GHz et plus - quatrième mardi du mois (puissance selon prescriptions locales)
- 6EC 80m (HP et LP) - troisième jeudi du mois
- 7EC 160m (HP e LP) - quatrième jeudi du mois

HP = max 1000 Watt (OM étrangers : puissance selon prescriptions locales)

LP = max 50W 2m/70cm, 100W 80/160m (HB3 tombe automatiquement dans cette catégorie)

QSO VALIDE:

Pour que le QSO soit valide, les informations de base: date, heure en UTC, indicatif du correspondant, rapport envoyé, locator du correspondant en 6 caractères et le canton pour les stations suisses doivent être transmises. QSO depuis Station Remotisée sont valable uniquement si ont utilise le locator de l'émetteur. Les numéros progressifs peuvent être utiliser.

LOGS VALIDES:

Stations HB : Le Log est valable même s'il ne contient pas de QSO avec stations suisses.

Stations Non HB : Pour que le log, quelle que soit sa catégorie de participation, soit valide il doit comporter au moins un QSO avec une station suisse.

LOGICIELS ET ENVOYER LE LOG:

Logiciels disponibles : N1MM+, UCXLog, QARTest

Les logs **en format EDI** de toutes les sessions SwAC doivent être envoyés par email à swac@uska.ch, dans les SEPT jours à compter de la date de la session; dès réception du journal au format correct, la confirmation de réception sera donnée avec une réponse par e-mail. Il est possible de renvoyer le log, toujours dans les SEPT jours à compter de la date de la session. Nom du log: par exemple "2HB HB9OCR.EDI"

SCORE MENSUEL:

Pour toutes les bandes:

- pour chaque QSO 1 point/km entre les locators déclarés.
- un bonus de 250 points est attribué pour chaque premier QSO avec les locators JN26, JN35, JN36, JN37, JN45, JN46, JN47, JN56, la station doit être en Suisse. Un maximum de 2000 points peut être attribué.
- un bonus supplémentaire de 250 points est attribué pour chaque premier QSO avec les Cantons du Valais, Tessin, Uri et Grisons. Un maximum de 1000 points peut être attribué.
- un bonus supplémentaire de 1000 points est attribué pour chaque premier QSO avec les locators JN56 et JN35, la station doit être en Suisse. Un maximum de 2000 points peut être attribué.
- En 80m e 160m au lieu des bonus supplémentaires, on calcule chaque canton comme multiplicateur (max 26xQRB)
- Les stations suisses à l'étranger ne pourront prétendre à aucun bonus supplémentaire.
- Le score mensuel pour les catégories 5IT et 5EC sera calculé sur la base du schéma suivant:

Facteur multiplicateur de bande

2,3 GHz x 2
5,7 GHz x 3
10 GHz x 4
24 GHz x 5
47 GHz x 6
77-81, 122-141 et 240-250 GHz x 10

Puissance maximale

maximum 100W
maximum 100W
maximum 100W
maximum 10W
maximum 10W
maximum 10W

RÉSULTATS MENSUELS:

Les résultats des différentes manches seront publiés sur le site officiel de l'USKA, www.uska.ch avant la prochaine manche.

CLASSIFICATION ANNUELLE :

Tous les concurrents ayant participé à au moins une session mensuelle.

CLASSIFICATION PAR SECTION USKA :

Ce classement spécial sera établi par le responsable du concours.

- Afin que le score de chaque station soit pris en compte dans le Ranking d'une Section de l'USKA elle devra indiquer explicitement dans son journal dans le champ PClub= l'indicatif de sa propre section.
- Pour cumuler des points de sa propre section, au moins deux stations de cette section devront être actives.
- L'usage du nom de la section est vivement recommandé.

PRIX:

L'USKA attribuera à la première station classée, pour chaque catégorie, une plaquette (seul HBx), deuxième et troisième classés obtient un diplôme. Les OM étrangers obtiennent un diplôme.

La remise des récompenses se fera pendant le KW / UKW Tagung 2023, le lieu et la date seront communiqués aux lauréats en temps utile.

Les participants qui ne seront pas en mesure de prendre possession de leur prix pendant la journée, recevront le prix par courrier à l'adresse fournie au manager du concours.

SwAC 2022

Marco HB9OCR

SwAC Manager